

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 8 juillet 2014, à 19h00

<b>Présents :</b>	Le maire	John Saywell
		Michel Perreault Claude Cadieux Sébastien Gros (retard)
	La conseillère	Louise Gorman
	Le directeur général	Jean-François Bertrand
<b>Absents :</b>	Les conseillers	Robert D'Auzac Daniel Gauthier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, (4/7) la séance est ouverte à 7h03 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

### **2014-07-189 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante : retrait de la demande adressée au Ministère des Transports afin de sécuriser la route 148.

Adopté à l'unanimité

### **2014-07-190 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de juin 2014:**

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014, 19h00, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Le rapport du maire ainsi que les rapports des comités suivants sont déposés :

Finances, communication, travaux publics, urbanisme, banque alimentaire.

### **FINANCES & ADMINISTRATION**

### **2014-07-191 Résolution - Approbation des comptes à payer au 30 juin 2014**

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 503 694.36 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### **2014-07-192 Dépôt des indicateurs de gestion 2013**

Le directeur général dépose le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2013 tel que requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**2014-07-193 Avis de motion – Règlement d'emprunt**

Le conseiller Claude Cadieux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux de réfection de différents tronçons de chemin de la Rivière Rouge à la suite de dommages subis.

Il y aura exception de lecture si tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance au cours de laquelle ledit règlement sera présenté pour adoption et que tous les élus déclarent l'avoir reçu et lu avant sa possible adoption.

**2014-07-194 Résolution – Désignation d'un signataire pour une demande de subvention**

CONSIDÉRANT la demande de subvention adressée par la Municipalité, dans le cadre de son processus d'élaboration d'un plan de mise en valeur et de développement durable du corridor de la rivière Rouge et;

CONSIDÉRANT les exigences du programme « Entente de partenariat régional en tourisme – Laurentides » quant à notamment, la désignation d'un signataire pour adresser ladite demande de subvention;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu de désigner Jean-François Bertrand, directeur général, en tant que signataire de la demande d'aide financière adressée au Fonds-Entente de partenariat régional en tourisme Laurentides concernant l'élaboration d'un plan de mise en valeur et de développement durable du Corridor de la rivière Rouge.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**2014-07-195 Résolution – Ratification de l'octroi d'un contrat d'ingénierie**

CONSIDÉRANT la multiplication de glissement de terrains et de fissures sur divers chemins de la rivière Rouge, et;

CONSIDÉRANT les avantages de mieux cibler les problématiques en cause et de retenir les mesures correctives appropriées et pour vérifier si les mesures retenues peuvent être applicables à plus d'un endroit;

Il est proposé par Sébastien Gros de ratifier l'octroi d'un mandat, à la firme Les Services EXP Inc, pour la réalisation de trois (3) forages sur le chemin de la rivière Rouge et ce, pour un montant ne devant pas excéder 16 000 \$ y incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-07-196 Résolution – Fin des travaux sur le chemin Kilmar**

VU l'entente numéro 55-033 (200008) et les avenants numéros 1 et 2, convenus avec le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports;

ATTENDU que lesdits travaux ont été réalisés conformément aux exigences du ministère des Transports et se sont terminés pour le 31 décembre 2013;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Kilmar pour un montant subventionné de 2 350 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports et de confirmer la fin des travaux au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-07-197 Résolution - Amendement à la résolution numéro 2013-10-307**

Vu la soumission datée du 26 février 2013 produite par Les Puits Artésiens Scorpions Inc. prévoyant des coûts supplémentaires possibles de 1 500 \$ si des conditions particulières étaient rencontrées;

Vu la facture datée du 8 octobre produite par Les Puits Artésiens Scorpions Inc. et dûment approuvée par le directeur des travaux publics;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu d'amender la résolution numéro 2013-10-307 et d'approuver le paiement de la facture de 10 150 \$, plus les taxes applicables, produite par Les Puits Artésiens Scorpions Inc.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-07-198 Résolution – Ratification de l'octroi d'un contrat d'ingénierie**

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à des travaux de réparation à la suite d'un affaissement subit d'un tronçon du chemin de la rivière Rouge (Km 6.6);

CONSIDÉRANT la survenance d'un deuxième événement, lequel a eu pour effet d'aggraver de façon importante l'état de la chaussée au Km 4 du chemin de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme Les Services EXP Inc., laquelle était déjà sur place pour la réalisation de travaux similaires au tronçon Km 4 du chemin de la rivière Rouge, à la suite d'un premier glissement de terrain et;

CONSIDÉRANT les bons rapports des ingénieurs dans leurs discussions avec les représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de ratifier l'octroi, à la firme Les Services EXP Inc, d'un mandat d'exécution de plans et devis pour la réalisation de travaux d'urgence aux tronçons Km 4 et Km 6.6 du chemin de la rivière Rouge et ce, pour un montant de 23 195 \$, incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-07-199 Résolution - Autorisation pour la vente de matériel et équipements en surplus**

CONSIDÉRANT que la direction des travaux publics désire disposer de matériel et équipements en surplus;

VU la teneur du rapport d'évaluation daté du 30 mai 2014, réalisé par la firme S. Guy Gauthier Évaluateur Inc. et;

CONSIDÉRANT les modes de disposition suggérés ainsi que l'évaluation estimée du résultat des ventes selon chacun des modes de disposition ;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'autoriser le service des Travaux publics à mettre en vente son matériel et ses équipements en surplus, selon les modes de disposition suggérés par la firme S. Guy Gauthier Évaluateur Inc. dans son rapport d'évaluation d'équipements, daté du 30 mai 2014, à savoir, un lancement d'appels de propositions suivi d'un encan si le matériel et les équipements restants le justifie.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **2014-07-200 Résolution – Abrogation du règlement de contrôle intérimaire numéro R110 adopté le 12 avril 2011**

CONSIDÉRANT que le règlement de contrôle intérimaire numéro R110 adopté le 12 avril 2011 est illégal du fait qu'il autorise des usages qui étaient prohibés;

CONSIDÉRANT qu'une mesure intérimaire est de nature prohibitive et ne doit en aucun cas être utilisée ou avoir pour effet de contourner un processus de consultation publique ou une approbation référendaire tel qu'exigé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que le conseil municipal abroge le règlement de contrôle intérimaire numéro R110 adopté le 12 avril 2011.

Adopté à l'unanimité

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

### **SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX**

### **LOISIRS ET CULTURE**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS**

Le directeur général certifie que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **2014-07-201 Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Louise Gorman et résolu que la présente séance soit levée à 20 :50 heures.

---

John Saywell  
Maire

---

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier